

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.04

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC
LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHÔNE POUR
BENEFICIER DU
DISPOSITIF
PROVENCE EN SCENE
SUR LA SAISON
CULTURELLE 2023-
2024

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Le dispositif « Provence en Scène » est destiné à aider les communes de moins de 20 000 habitants à diffuser des spectacles vivants d'artistes professionnels du département. Le Département apporte une expertise artistique permettant la mise à disposition auprès des communes d'un catalogue contenant des propositions de spectacles professionnels dans les secteurs musique, théâtre, danse, jeune public, spectacle de rue et cirque. Pour ce faire, un comité consultatif de professionnels se réunit chaque année pour établir une nouvelle sélection à partir des dossiers présentés par les équipes artistiques du territoire

Le dispositif « Provence en Scène » permet à la Ville de Bouc Bel Air de disposer d'une aide financière à hauteur de 50 % pour l'achat de spectacles labellisés par le Conseil Départemental. Cette aide, concernant les spectacles de la saison 2023-2024, est plafonnée à 10 spectacles.

Afin de bénéficier de ce dispositif, il est demandé d'une part au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat culturel avec le Conseil Départemental pour la saison 2023-2024.

Cette délibération doit obligatoirement être jointe à la convention.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23_03_04-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

C.M du 12/06/2023
Délibération n°23.03.04

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 013-211300157-20230612-23_03_04-DE 123

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable la commission C

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE la convention entre la Commune et le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour bénéficier du dispositif « Provence en Scène » pour la saison culturelle 2023-2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout acte afférent.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Richard MALLIÉ,
Maire.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le 16/06/2023

